

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 28 AOÛT 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est également présente la greffière, Me Julie Waite.

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À 19H30, S'EST TENUE UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À PROPOS DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 432 AFIN DE SUPPRIMER LE DERNIER SOUS-PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 21 - 1^o RUES PUBLIQUES.

QUESTION POSÉE :

Un citoyen demande les raisons pour lesquelles, au départ, les largeurs minimales étaient aussi importantes.

L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION EST DÉCLARÉE FERMÉE À 19H39.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 28 août 2017 ouverte.

RÉSOLUTION 2017-08-248

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié, soit en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Embauche du directeur du Service de l'urbanisme;
- 13.2 Utilisation d'employés municipaux et de ressources externes pour le bénéfice personnel d'un élu;
- 13.3 Nomination de remplaçantes du directeur général intérimaire.

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2017

- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2017
4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation du projet de Règlement d'emprunt numéro E-451 décrétant une dépense de 7 000 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George ainsi que la construction et l'aménagement d'un débarcadère à l'école Notre-Dame
 - 4.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro E-451 décrétant une dépense de 7 000 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George ainsi que la construction et l'aménagement d'un débarcadère à l'école Notre-Dame
 - 4.3 Avis de motion – Règlement de concordance numéro 430-6 modifiant le Règlement de Plan d'urbanisme numéro 430
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du projet de Règlement de concordance numéro 430-6 modifiant le Règlement de Plan d'urbanisme numéro 430
 - 5.2 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 430-6
 - 5.3 Adoption du Règlement numéro 452 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park
 - 5.4 Adoption du Règlement numéro 399-22-1 modifiant le Règlement 399-22 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2017
6. Administration générale
 - 6.1 Services professionnels en évaluation foncière – Adjudication du contrat
 - 6.2 Bélanger Sauvé avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
 - 6.3 Appropriation de fonds
 - 6.4 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
 - 6.5 Entente intermunicipale relative à l'utilisation de l'équipement municipal en matière d'incendie – Autorisation de signature
 - 6.6 Approbation de la grille d'évaluation qualitative et de pondération des offres – Certification des rapports financiers consolidés pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019
 - 6.7 Délégation de pouvoir à la Ville de Saint-Basile-le-Grand – Appels d'offres concernant l'entente intermunicipale Fourniture de service de soutien en technologies de l'information – Autorisation de signature de l'addenda à l'entente intermunicipale
 - 6.8 Embauche de deux (2) brigadiers scolaires – Année scolaire 2017-2018
 - 6.9 Octroi de la permanence d'emploi – Monsieur Philippe Lazure, ing., directeur du Service des travaux publics
 - 6.10 Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) – 9^e édition du rendez-vous annuel sur la gestion intégrée de l'eau : les Causeries Champlain – Autorisation de participation

6.11 Nomination de quatre (4) pompiers au poste de pompiers éligibles du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 27 juin au 21 août 2017

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-08-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 313, rue du Prince-Albert

8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 215, rue d'Oxford

8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 176, rue d'Oxford

8.4 Demande de PIIA pour la modification du bâtiment principal – 841, rue Spiller

8.5 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale – 222, rue Ruth

9. Travaux publics

9.1 Appui de la Ville au projet de législation québécoise portant sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines

9.2 Ministère des Transports du Québec – Contrat d'entretien d'hiver de la Route 133 à Otterburn Park (chemin des Patriotes)

9.3 Services professionnels en architecture et ingénierie – Sortie de secours à l'hôtel de ville – Octroi du contrat

9.4 Fourniture et installation d'un système d'éclairage – Parc de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

9.5 Achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

9.6 Disposition et achat d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

10. Famille, culture et loisir

10.1 Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu – Édition 2017 – Achat d'une commandite

10.2 Octroi d'une aide financière – Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes

10.3 Centre de femmes l'essentielle – Octroi d'une contribution financière

11. Environnement

11.1 Appui à la solidarité municipale – Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche

12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h04 à 20h31 :

- | | | |
|----|-------------------------|--|
| 1. | Louis Côté | Ordre du jour |
| 2. | Gérard Schafroth | Emprunt de 7 millions de \$ |
| 3. | Louis Côté | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 août 2017 |
| 4. | Gérard Schafroth | Confidentialité |
| 5. | Louis Côté | Ordre du jour, points :
5.2, 6.2, 6.3, 6.4, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5 et 9.6 |

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Danielle Lavoie salue tous les citoyennes et citoyens de la Ville,

Elle indique qu'à quelques mois des prochaines élections, il est de bon ton de faire une rétrospective du travail accompli par le conseil municipal au cours des dernières années et ce, à la mesure des moyens de la Ville et elle en est très fière.

Madame Lavoie donne quelques exemples, soit :

1. Parcs

1.1 Parc de la Pointe-Valaine

Le parc de la Pointe-Valaine a fait peau neuve avec des modules de jeux pour jeune famille, un aménagement paysager, des plantations et de l'enrochement pour pallier à l'érosion du sol. Par ailleurs, les visiteurs ne ratent pas une seule occasion d'apprécier ce lieu privilégié et unique en bordure de la rivière Richelieu.

1.2 Parc Côté

Le parc Côté, petite gare en bordure de la voie ferrée, fait le bonheur des apprentis agents de chemin de fer.

1.3 Entretien

L'entretien assidu des parcs constitue un bel apport pour le bénéfice des jeunes familles et des sportifs.

1.4 Concours : *Vos parcs au fil des saisons* – Calendrier 2018

Madame Stéphanie Julien, responsable des communications, a diffusé récemment via OPARK, une demande à tous les citoyens afin d'obtenir des photos mettant en valeur les parcs de la Ville. Le thème retenu est : *Vos parcs au fil des saisons*. Elle attend donc vos photos et peut-être aurez-vous la chance de la voir dans le calendrier 2018 de la Ville, sur le site Web et de gagner des cartes-cadeaux de nos commerçants otterburnois!

2. Cueillette de matériaux secs

En 2018, des conteneurs à déchets de matériaux secs seront accessibles, aux résidents de la Ville.

Ce nouveau service sera offert par les étudiants embauchés en période estivale au Service des travaux publics, les samedis matin de la fin avril à la fin août.

Les frais seront, par adresse civique, de 32,50 \$ la verge cube.

3. Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine

Le Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine « leed » fait l'envie de tous pour sa lumière et sa vue sur la rivière.

4. Halte routière

La halte routière a aussi été revampée et comment! Par :

- la protection du sol;
- le soin que les cols bleus ont donné à l'ameublement, les nichoirs pour certains de nos précieux oiseaux;
- les balançoires contemplatives toujours occupées;
- la borne de recharge électrique à chargement rapide; et
- le dernier né, le Marché de la rivière à tous les samedis de 10h à 14h pour vous servir en été comme à l'automne (juin à octobre – prolongation).

5. L'Espace Libre Expression (ELE)

L'Espace Libre Expression s'est aussi grandement amélioré, plus particulièrement, par :

- une toiture neuve bien isolée permettant d'épargner ainsi des frais inutiles en électricité;
- des jeux de bocce;
- une pergola;
- un stationnement refait;
- un aménagement paysager de bon goût pour le bénéfice de nos jeunes aînés et leur famille.

De plus, ce lieu :

- accueille les jeunes de la Maison des 4 fenêtres, le temps de leur offrir un nouveau local adjacent à notre prochaine piscine extérieure; et, enfin;
- reçoit régulièrement des citoyens dans une cuisine collective bien aménagée.

Merci encore aux cols bleus et aux artistes du paysagement pour ce travail d'équipe!

6. Jardin communautaire intergénérationnel

Depuis mai dernier, jeunes et moins jeunes peuvent profiter de la terre et de ses produits. En effet, un jardin communautaire intergénérationnel est disponible au 250, rue Sharron, adjacent à l'école Mountainview.

Des bénévoles de grande qualité se sont ajoutés au travail, voire même à l'enseignement. En effet, à titre d'exemple, madame Line Robichaud qui a déjà travaillé au Jardin Botanique de Montréal, à l'entretien des potagers, s'est dite très heureuse de participer à ce projet. Merci, madame Robichaud.

7. Terrains de tennis

Le dernier né comme projet marquant en faveur de la promotion de saines habitudes de vie est l'inauguration des trois (3) terrains de tennis, le 25 juillet dernier.

À cette occasion, cinq (5) de vos élus ont pu échanger quelques balles avec des citoyens passionnés par ce sport. Enfin, la Ville a ses propres terrains de tennis pour la satisfaction de l'ensemble de notre population. D'ailleurs, vous êtes cordialement invités à vous procurer une clé au Service du loisir et de la culture pour avoir accès aux terrains. Le personnel se fera un plaisir de vous informer sur les règles mises en vigueur. Aux dernières nouvelles, cent-huit (108) clés ont été dispensées et trois (3) bancs ont été ajoutés. C'est déjà un succès!

8. Tour Telus

Le 15 août dernier, nous avons fait parvenir à Industrie Canada notre réponse.

Nous avons insisté sur le fait que Telus devait nous fournir une évaluation de la possibilité d'utiliser la tour Rogers située à la caserne située à McMasterville.

Une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sera également acheminée au sujet du site 591, rue Mountainview situé dans la zone de conservation. Enfin, nous avons demandé d'être entendus avant que toute décision soit prise dans un délai raisonnable pour nous y préparer.

9. Autres projets majeurs

D'autres projets majeurs sont en cours, soit :

- les travaux de construction pour une nouvelle piscine extérieure sont déjà amorcés. L'ouverture est prévue pour juin 2018;
- l'accès à l'année au complexe aquatique intérieur de la Ville de Beloeil fait aussi partie de projets à venir;
- la réfection d'infrastructures routières dans le District 5 – Du Vieux-Otterburn, notamment, est inscrite dans le plan triennal d'immobilisation pour 2017-2020, c'est à suivre.

La qualité des services aux citoyens fut un leitmotiv constant au cours du mandat du présent conseil.

Ces quelques exemples de réalisations vous donnent un aperçu de ce que le conseil a réussi à accomplir, et ce, à partir de la perception de la taxe foncière.

Il est important de comprendre que le conseil doit composer avec un budget très serré puisqu'une grande part des dépenses sont fixes, entre autres, des quotes-parts multiples (30 %), les charges salariales (30 %) et les autres dépenses dites incompressibles telles que l'électricité, chauffage, assurances, téléphonie, ententes de services, etc. (30 %). Les sources de revenus étant fort limitées.

Enfin, étant en période électorale, il va de soi que je vous présente les principales réalisations de votre conseil accompli durant son mandat.

Le mandat de chaque élu, quel qu'il soit, est de faire en sorte que les projets prioritaires correspondent aux besoins des citoyens selon les moyens dont nous disposons en tenant compte de différentes contraintes, tant locales, régionales que nationales.

Je vous souhaite une belle fin d'été et un automne riche en couleurs et pétillant de santé!

**RÉSOLUTION
2017-08-249**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19 JUIN 2017**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2017, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2017-08-250**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 JUILLET 2017**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2017-08-251**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 7 AOÛT 2017**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2017, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-451 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE DE 7 000 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE
PARTIE DES RUES LAURIER, DU PRINCE-ARTHUR ET DU PRINCE-GEORGE AINSI QUE
LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE À L'ÉCOLE NOTRE-
DAME**

Madame la mairesse Danielle Lavoie présente le projet de Règlement d'emprunt numéro E-451 décrétant une dépense de 7 000 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George ainsi que la construction et l'aménagement d'un débarcadère à l'école Notre-Dame.

L'objet de ce projet de Règlement est d'autoriser le conseil à exécuter ou à faire exécuter divers travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues Laurier (entre le chemin des Patriotes et la rue Saint-John), du Prince-Arthur (entre le chemin des Patriotes et la rue Victoria) et du Prince-George (entre le chemin des Patriotes et l'école Notre-Dame) et la construction et l'aménagement d'un débarcadère à l'école Notre-Dame.

Afin de réaliser ces travaux, le conseil dépensera une somme n'excédant pas 7 000 000 \$ et acquittera ces dépenses décrétées sur une période de vingt (20) ans, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO E-451 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 000 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR L’EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES LAURIER, DU PRINCE-ARTHUR ET DU PRINCE-GEORGE AINSI QUE LA CONSTRUCTION ET L’AMÉNAGEMENT D’UN DÉBARCADÈRE À L’ÉCOLE NOTRE-DAME

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement d’emprunt numéro E-451 décrétant une dépense de 7 000 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l’exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George ainsi que la construction et l’aménagement d’un débarcadère à l’école Notre-Dame.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 24 août 2017.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMERO 430-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D’URBANISME NUMÉRO 430

Madame la conseillère Sophie Bourassa donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil municipal, du Règlement numéro 430-6 modifiant le Règlement de Plan d’urbanisme numéro 430.

L’objet du présent projet de Règlement est de modifier le Règlement de Plan d’urbanisme numéro 430 afin de le rendre conforme au schéma d’aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 24 août 2017.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l’assistance de l’objet et de la portée du projet de règlement numéro 430-6.

**RÉSOLUTION
2017-08-252**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMERO 430-6
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D’URBANISME NUMÉRO 430**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 28 août 2017 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l’objet et de la portée du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du projet de Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le présent projet de Règlement sera présenté en consultation publique et ne comprend pas des dispositions susceptibles d’approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement numéro 430-6, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2017-08-253**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L’HEURE ET L’ENDROIT DE L’ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-6

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du projet de Règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Projet de Règlement de concordance numéro 430-6 modifiant le Règlement de Plan d'urbanisme numéro 430.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 18 septembre 2017 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet, la portée, le coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement numéro 452.

**RÉSOLUTION
2017-08-254**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 452 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 452 intitulé : Règlement numéro 452 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet, la portée, le coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement numéro 399-22-1.

**RÉSOLUTION
2017-08-255**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-22-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 399-22 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 399-22-1 intitulé : Règlement numéro 399-22-1 modifiant le Règlement 399-22 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2017, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2017-08-256**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – ADJUDICATION DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 22 juin 2017, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe contenant la soumission a été ouverte publiquement;

CONSIDÉRANT que la soumission a été analysée suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué au soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s'est qualifié, avec le résultat intérimaire suivant :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire
Évimbec ltée	95/100

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que le pointage final du soumissionnaire a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire a soumis le prix suivant, taxes applicables incluses, à savoir :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes applicables
Évimbec ltée	1 156 578,28 \$

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par le soumissionnaire est le suivant :

Soumissionnaire	Pointage final
Évimbec inc.	1,25

CONSIDÉRANT qu'en ayant reçu une seule soumission et que cette dernière est conforme, la Ville peut, conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal adjuge à la firme Évimbec ltée, le contrat de services professionnels en évaluation foncière, du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023, pour un prix de 918 476,55 \$, taxes applicables incluses, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette firme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-150-00-417 Évaluation – honoraires évaluateurs.

**RÉSOLUTION
2017-08-257**

BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé avocats ont été retenus par un membre du conseil municipal dans le cadre de deux (2) dossiers d'enquête de la Commission municipale du Québec, relativement à l'éthique et à la déontologie, dont les numéros sont CMQ-66159 et CMQ-66216;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme de 499,26 \$, taxes applicables incluses, à la firme Bélanger Sauvé avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de ces deux (2) dossiers;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION
2017-08-258**

APPROPRIATION DE FONDS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 20 000 \$ provenant de l'excédent non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté pour les élections;

QUE le conseil municipal autorise que l'excédent de fonctionnement affecté de l'autopompe pour une somme de 300 000 \$ soit dirigé vers l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE ces appropriations soient effectuées conformément au tableau ci-dessous reproduit :

Description du fonds	Compte grand-livre	Montant
Excédent de fonctionnement affecté - Élections	59.131.00.000	20 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté - Autopompe	59.131.00.003	-300 000 \$

**RÉSOLUTION
2017-08-259**

DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus dans le cadre d'un dossier de relations de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la mairesse Danielle Lavoie, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme de 7 312,35 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre d'un dossier de relations de travail;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION
2017-08-260**

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL EN MATIÈRE D'INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu intervenue entre les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la Municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park, par le biais de la résolution 2017-06-185, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 juin 2017 et les autres municipalités partie à cette entente, de même que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, ont déclaré leur intention ferme de constituer une Régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT que jusqu'à la mise en fonction de ladite Régie, les parties ont convenu de permettre à leurs pompiers respectifs de travailler dans les autres villes parties à l'entente multicaserne;

CONSIDÉRANT que chaque ville et municipalité mentionnée ci-dessus fournit déjà à son personnel l'équipement nécessaire à la lutte contre les incendies et qu'il serait utile de procéder à l'achat supplémentaire de matériel pour les pompiers qui auront à travailler pour plusieurs villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente sur les modalités d'utilisation de l'équipement municipal de lutte contre l'incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 17 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'Entente intermunicipale relative à l'utilisation de l'équipement municipal en matière d'incendie à intervenir entre les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la Municipalité de McMasterville, laquelle Entente est jointe en annexe A à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, le directeur général intérimaire et greffier adjoint intérimaire, soient et sont autorisées à signer ladite entente.

**RÉSOLUTION
2017-08-261**

APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION QUALITATIVE ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – CERTIFICATION DES RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 26 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE la Ville adopte la grille d'évaluation qualitative et de pondération des offres à joindre au devis d'appel d'offres pour la certification des rapports financiers consolidés pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019.

RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND – APPELS

2017-08-262

D'OFFRES CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE – FOURNITURE DE SERVICE DE SOUTIEN EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT les articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste ont conclu une entente intermunicipale pour la Fourniture de service de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de déléguer à une des parties à l'entente intermunicipale les pouvoirs nécessaires afin de procéder à tout appel d'offres requis pour la pleine réalisation de l'objet de cette entente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park délègue à la Ville de Saint-Basile-le-Grand les pouvoirs nécessaires afin de procéder à tout appel d'offres requis en vertu de l'entente intermunicipale pour la Fourniture de service de soutien en technologies de l'information intervenue entre les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, le 1^{er} juin 2017;

QUE la Ville autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le directeur général intérimaire et greffier adjoint intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'entente intermunicipale pour la Fourniture de service de soutien en technologies de l'information de même que tout document requis à la réalisation de l'objet de l'entente;

QUE la Ville accepte que les soumissions reçues et les contrats accordés par la Ville de Saint-Basile-le-Grand lient, envers l'adjudicataire, chaque municipalité partie à l'entente;

QUE la Politique de gestion contractuelle applicable aux fins de l'appel d'offres soit celle de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, et que la politique de gestion contractuelle respective des villes s'applique lors de l'adjudication du contrat.

**RÉSOLUTION
2017-08-263**

EMBAUCHE DE DEUX (2) BRIGADIERS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher deux (2) brigadiers scolaires pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville embauche monsieur Michel Morissette et madame Linda Voyer à titre de brigadiers scolaires pour l'année scolaire 2017-2018;

QUE leurs conditions de travail soient celles prévues à la recommandation ci-haut mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-01-141 Salaire régulier – brigadier.

**RÉSOLUTION
2017-08-264**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MONSIEUR PHILIPPE LAZURE, ING.,
DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Lazure, ing., est entré en fonction au sein de la Ville le 20 février 2017, à titre de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que monsieur Lazure a complété avec satisfaction sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 août 2017, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville octroie à monsieur Philippe Lazure, ing., le poste de directeur du Service des travaux publics, à statut permanent, conformément aux dispositions du contrat de travail intervenu entre la Ville et monsieur Lazure et la politique relative aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre;

QUE la Ville augmente le salaire annuel de monsieur Lazure d'un échelon de sa classe d'emploi;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Salaire régulier – voirie.

**RÉSOLUTION
2017-08-265**

COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR) – 9^E ÉDITION DU RENDEZ-VOUS ANNUEL SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU : LES CAUSERIES CHAMPLAIN – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu a adressé une invitation à la Ville pour participer à la 9^e édition du rendez-vous annuel sur la gestion intégrée de l'eau : les Causeries Champlain, sous la thématique « LES INDUSTRIES ET L'EAU » qui se tiendra le 7 septembre 2017, à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal autorise madame Danielle Lavoie, mairesse, à participer à cet événement;

QUE les frais d'inscription de 60 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2017-08-266**

NOMINATION DE QUATRE (4) POMPIERS AU POSTE DE POMPIERS ÉLIGIBLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer quatre (4) pompiers éligibles au Service de sécurité incendie et de sauvetage pour répondre ponctuellement à une surcharge de travail ou pour combler certaines absences;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal nomme messieurs Maxime Codsi, François-Xavier Dion, David Gibeault et Danick Lépine à titre de pompiers éligibles selon les

conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers qui leurs sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2017-08-267**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 21 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 27 juin au 21 août 2017 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	39 078,80 \$
Liste des dépôts directs	338 643,60 \$
Liste au 21 août 2017 Chèques n ^{os} 16599 à 16677	394 768,00 \$
Chèques n ^{os} 16554 à 16598	62 041,81 \$

Déboursés par retraits bancaires **524 176,43 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 358 708,64 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-08-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-08-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2017-08-268**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 313, RUE DU PRINCE-ALBERT

CONSIDÉRANT que la demande vise le remplacement des colonnes en façade avant du bâtiment principal par des colonnes recouvertes de déclin d'acier et d'aluminium de couleur « Sablon »;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée est sobre conformément au PIIA;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-36-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que déposée.

**RÉSOLUTION
2017-08-269**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 215, RUE D'OXFORD

CONSIDÉRANT que la demande vise l'ajout du perron en cour avant;

CONSIDÉRANT que le perron sera fait de bois traité et de bois composite d'une teinte brun orangé tel qu'existant sur le côté latéral gauche;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-37-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que le perron n'empiète pas sur la fenêtre du sous-sol.

**RÉSOLUTION
2017-08-270**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 176, RUE D'OXFORD

CONSIDÉRANT que la demande vise le remplacement du revêtement extérieur par un déclin de bois d'ingénierie de couleur « Granite » et une bordure de pierre de 36 pouces au bas du mur avant et au coin avant gauche;

CONSIDÉRANT que la porte secondaire sera condamnée, isolée et recouverte de bois d'ingénierie et de pierre;

CONSIDÉRANT que les fascias et les soffites seront changés pour du blanc;

CONSIDÉRANT que la fenêtre droite du sous-sol sur l'élévation arrière sera agrandie afin de la rendre conforme au code de construction;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-38-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2017-08-271**

DEMANDE DE PIIA POUR LA MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 841, RUE SPILLER

CONSIDÉRANT que la demande vise le remplacement d'une fenêtre sur l'élévation gauche par une sortie de secours;

CONSIDÉRANT que la porte sera identique à celle déjà existante sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-39-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- les matériaux des garde-corps et des mains courantes soient faits de bois ou de fer ornemental;
- un aménagement paysager soit réalisé pour minimiser l'impact visuel et favoriser la sécurité;

QUE soit favorisé l'accès à la rampe par la rue du Prince-Arthur.

**RÉSOLUTION
2017-08-272**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION
UNIFAMILIALE – 222, RUE RUTH**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale, une différence de hauteur de 3,82 m entre deux faîtes de toit;

CONSIDÉRANT que le faîte de toit du bâtiment résidentiel au 220, rue Ruth se situe à une altitude de 18,73 m alors que le faîte du toit du bâtiment projeté, serait à une altitude de 22,55 m;

CONSIDÉRANT que la différence de hauteur entre ces deux faîtes de toit excède donc la différence maximale autorisée, soit 2,44 m;

CONSIDÉRANT que la différence de hauteur avec le bâtiment principal au 224, rue Ruth, serait de 0,47 m;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-40-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2017-08-273**

**APPUI DE LA VILLE AU PROJET DE LÉGISLATION QUÉBÉCOISE PORTANT SUR LA
PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES**

CONSIDÉRANT que plus de 4,5 bris d'infrastructures souterraines sont rapportés en moyenne chaque jour au Québec;

CONSIDÉRANT que des coûts directs et indirects de plus de 130 millions \$ sont reliés à ces bris chaque année selon une étude du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO);

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont propriétaires de plus de 82 000 km de réseaux d'infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT les coûts et les risques importants, pour les municipalités, l'environnement, les citoyens, les travailleurs et pour tous les québécois, des bris sur ces réseaux souterrains;

CONSIDÉRANT qu'un centre de traitement unique des demandes d'excavation contribue à réduire considérablement les bris sur les infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT que l'Ontario ainsi que tous les États américains ont adopté une législation indiquant que toute excavation doit faire l'objet d'une demande de localisation auprès d'un centre de traitement unique;

CONSIDÉRANT que tous les endroits qui ont adopté une loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines ont observé une réduction significative des bris et dommages à ces infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park reconnaît l'importance de protéger les infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Info-Excavation afin qu'une législation semblable soit adoptée au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 août 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville appuie la demande d'Info-Excavation dans le cadre du projet de législation québécoise sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines;

QUE cette législation indique que le centre de traitement unique est le point de contact entre les personnes entreprenant des travaux d'excavation et les propriétaires de tout type d'infrastructures souterraines;

QUE la Ville appuie les démarches d'Info-Excavation à l'égard des organisations municipales.

**RÉSOLUTION
2017-08-274**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE 133 À OTTERBURN PARK (CHEMIN DES PATRIOTES)

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Transports du Québec à l'effet que la Ville d'Otterburn Park veille elle-même à l'entretien d'hiver de la partie de la Route 133 (chemin des Patriotes) située sur son territoire, pour la saison 2017-2018, avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) années subséquentes, en contrepartie d'une compensation financière au montant de 12 336,98 \$ pour la première année et indexé, le cas échéant, pour toute période additionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 août 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE le conseil municipal accepte cette proposition et approuve le texte du contrat n° 850921801 intervenu avec le ministère des Transports du Québec, et autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général intérimaire, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION
2017-08-275**

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE – SORTIE DE SECOURS À L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix a été effectuée par le Service des travaux publics pour retenir les services professionnels d'une firme en architecture et ingénierie pour la construction de la sortie de secours à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 16 août 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville octroie à la firme Architecture49 inc. le contrat de services professionnels en architecture et ingénierie structurale dans le cadre des travaux de construction d'une sortie de secours à l'hôtel de ville, pour un prix maximal de 19 545,75 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION
2017-08-276**

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE – PARC DE LA POINTE-VALAINE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour l'installation d'un système d'éclairage et ses fournitures au parc de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes applicables incluses
Néolect inc.	22 953,03 \$
Électrel inc.	24 695,57 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Néolect inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 22 953,03 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION
2017-08-277**

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter une camionnette qui sera utilisée par le personnel à l'entretien des parcs du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour acheter le véhicule routier correspondant aux besoins de ce Service;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Laurier-Station Chevrolet Buick GMC	33 341,60 \$
Fortier Auto Montréal	38 633,73 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville achète une camionnette de la compagnie Laurier-Station Chevrolet Buick GMC, le plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 33 341,60 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 Fonds de roulement.

**RÉSOLUTION
2017-08-278**

DISPOSITION ET ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour l'achat d'une rétrocaveuse avec plaque vibrante pour la réalisation de certains travaux par le personnel du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservée l'option, dans le cadre de cet appel d'offres, de vendre à la juste valeur marchande, sa rétrocaveuse de marque JCB;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (incluant les taxes applicables et disposition d'équipement)
Hewitt Équipement Itée	180 728,05 \$
Northrax	185 703,97 \$
René Riendeau inc.	187 813,96 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville dispose de sa rétrocaveuse de marque JCB à l'entreprise Hewitt Équipement Itée et achète une rétrocaveuse à quatre (4) roues motrices avec balancier télescopique et plaque vibrante de ce même fournisseur, le plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme totale, incluant l'échange, de 180 728,05 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 Fonds de roulement.

**RÉSOLUTION
2017-08-279**

**OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU – ÉDITION 2017 – ACHAT D'UNE
COMMANDITE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu, dans le cadre de l'édition 2017 de ses opérations d'accompagnement;

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et la Ville ont en commun la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 28 juillet 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville réitère son appui à l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et qu'un montant de 350 \$ soit versé à ce titre, conformément à la proposition soumise;

QUE ledit organisme soit autorisé à reproduire le logo de la Ville pour les seules fins du contrat de commandite;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2017-08-280**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA
VALLÉE-DES-PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes pour assurer certains coûts de publication et de diffusion du prospectus l'Ère du Temps;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 août 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville verse la somme de 250 \$ à la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes dans le cadre de ce projet;

QUE ledit organisme soit autorisé à reproduire le logo de la Ville pour les seules fins de la présente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2017-08-281**

CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE – OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle a adressé une demande de contribution financière à la Ville;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est d'offrir aux femmes, un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 juillet 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE la Ville verse une contribution financière de 100 \$ à l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier quitte la séance à 21h14 et revient à 21h18.

**RÉSOLUTION
2017-08-282**

APPUI À LA SOLIDARITÉ MUNICIPALE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA CAMPAGNE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

CONSIDÉRANT que le maire de la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est, monsieur François Boulay, sollicite l'appui de la Ville dans le cadre d'une poursuite judiciaire entre cette municipalité et la pétrolière Gastem;

CONSIDÉRANT que cette petite municipalité de cent cinquante-sept (157) habitants en Gaspésie fait l'objet d'une poursuite par la pétrolière Gastem, qui lui réclame la somme de 1 500 000 \$ en dommages et intérêts parce que la municipalité a adopté en 2013, en l'absence d'une réglementation provinciale à l'époque, un règlement visant à protéger les seules sources d'eau potable de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le procès est fixé du 5 au 18 septembre 2017 et afin d'aider la municipalité à financer ses frais de justice et de représentation, cette dernière a lancé, par l'entremise de son maire, la campagne de dons « Solidarité Ristigouche »;

CONSIDÉRANT que la Ville considère, tout comme le maire de Ristigouche Partie Sud-Est, que la situation qui prévaut dans le dossier de cette municipalité concerne toutes les municipalités du Québec et l'enjeu est maintenant judiciairisé;

CONSIDÉRANT que cette poursuite s'attaque à la capacité des municipalités de protéger leurs sources d'eau potable et cet enjeu est une question d'autonomie et de compétence municipale à garantir aux citoyens un milieu de vie sain et la protection du bien commun qu'est l'eau potable.

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, cinquante-cinq (55) municipalités à travers le Québec, de même que la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont fait preuve d'une grande solidarité envers la Municipalité de Ristigouche Sud-Est et dernièrement, deux cent trente (230) municipalités ont déposé un règlement instaurant une distance séparatrice de deux (2) kilomètres entre les installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable sur leur territoire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville d'Otterburn Park appuie la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est dans le cadre de ce dossier judiciairisé et verse à cette fin, la somme de 200 \$ afin de contribuer au financement des frais de justice et de représentation de cette dernière.

**RÉSOLUTION
2017-08-283**

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens, madame la mairesse Danielle Lavoie et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Luc Lamoureux, Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc-Fortin.*

La proposition d'adoption de cette résolution est rendue dans la négative, la majorité des membres ayant voté contre. Par conséquent, la résolution n'est pas adoptée et demeure non en vigueur.

CONSIDÉRANT le départ de l'employée occupant le poste de directrice du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

D'EMBAUCHER monsieur Éric Brunet au poste de directeur du Service de l'urbanisme, à compter du 11 septembre 2017;

QUE le salaire annuel de monsieur Brunet soit fixé conformément à la classe 3, échelon 5, de l'échelle salariale 2017 de sa catégorie d'emploi;

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Brunet, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**RÉSOLUTION
2017-08-284**

UTILISATION D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DE RESSOURCES EXTERNES POUR LE BÉNÉFICIAIRE PERSONNEL D'UN ÉLU

Note de la séance :

Pour la résolution suivante, la mairesse a posé son droit de veto contre la résolution. La résolution sera soumise de nouveau au conseil municipal lors de la prochaine séance et ce, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

CONSIDÉRANT que la mairesse a déposé une plainte à la Commission municipale du Québec à titre personnel sans résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 11 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park mentionne qu'il est interdit à tout membre d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, de biens et des services de la ville ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de se conformer, des sanctions peuvent en découler selon l'article 15 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'il est connu que des ressources de la Ville ont été utilisées dans un dossier personnel de la mairesse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal, par l'entremise du directeur général intérimaire, s'assure qu'aucune ressource de la Ville ne soit utilisée par les élus dans un ou des dossiers pour des fins personnelles;

QUE le directeur général intérimaire fasse rapport au conseil municipal, de toute intervention de la part d'un élu à des fins personnelles.

**RÉSOLUTION
2017-08-285**

NOMINATION DE REMPLAÇANTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉrimAIRE

CONSIDÉRANT le courrier électronique de monsieur Alain Cousson, ing., directeur général intérimaire, adressé aux cadres pour sa période de vacances;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et trésorière, soit nommée directrice générale adjointe intérimaire soit en charge des questions touchant les finances et l'administration pour la période du 28 août au 10 septembre 2017 inclusivement;

QUE Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et greffière, soit nommée directrice générale adjointe intérimaire soit en charge des questions de procédures, juridiques et décisions du conseil pour la période du 28 août au 10 septembre 2017 inclusivement;

QUE le traitement des deux (2) cadres demeure inchangé.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h33 à 22h28 :

- | | | |
|----|---------------|---|
| 1. | Louis Côté | Montant versé à la directrice du Service de l'urbanisme |
| 2. | Claude Leroux | Éclairage de rue – Règlementation |
| 3. | Louis Côté | Info Otterburn – Bulletin, août 2017 |

- | | | |
|-----|---------------------|--|
| 4. | Gérard Schafroth | Directrice du Service de l'urbanisme |
| 5. | Louis Côté | Politique pour régir les caméras de surveillance – Drones sur notre territoire |
| 6. | Gérard Schafroth | Climat de travail |
| 7. | Louis Côté | Tour Telus |
| 8. | Gérard Schafroth | Autres dépenses |
| 9. | Louis Côté | Piscine – Projet de construction |
| 10. | Guy Dubé | Piscine |
| 11. | Louise Richard | Piscine |
| 12. | Jean-René Latulippe | Parc Duclos |
| 13. | Brigitte Lapierre | Entente avec la commission scolaire |
| 14. | Nathalie Prévost | Circulation rue Bellevue |
| 15. | Guy Dubé | Emprunt 7 millions de \$
Règlement ou résolution ajusté |

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux quitte la séance à 22h20 et revient à 22h22.

- | | | |
|-----|------------------|------------------------------|
| 16. | Gérard Schafroth | Plage municipale |
| 17. | Louis Côté | Élection municipale en 2017 |
| 18. | Guy Dubé | Entente avec madame Guilmain |

**RÉSOLUTION
2017-08-286**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 22h29.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière